

Enseignement Agricole et formation des ruraux
Colloque PARIS janvier 1985

Commission V : Enseignements Agricoles et pluralisme institutionnel.

QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS ET LES MODALITES
DE L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE
DES LYCEES AGRICOLES

Alain JAZE

Alors que s'installait l'enseignement agricole, des formateurs issus de l'éducation populaire et des mouvements de jeunes, inspirés en particulier par Paul HARVOIS, réussirent à concrétiser le projet d'une "animation socio-culturelle" dans les établissements d'enseignement. : Presque tous les nouveaux lycées et collèges furent dotés d'un "Centre socio-culturel" vaste, fonctionnel... et quelques fois meublé ; et surtout fut créé un corps de "Professeur d'éducation culturelle", auquel appartient le rédacteur, et d'"Animateurs socio-culturels". Ces personnels furent formés à partir de 1969 à l'Institut National de Promotion Supérieure Agricole de Dijon. Ils constituent actuellement un corps de 250 agents qui représentent d'une part une tentative unique d'animation des établissements scolaires, d'autre part l'essentiel de l'engagement direct du Ministère de l'Agriculture au service de l'animation rurale.

L'exercice des fonctions d'animation en lycée devait s'avérer incontestablement difficile. C'est pourtant à cette tâche que devait être affectée l'immense majorité des agents. Les fonctions d'animation rurale étaient tenues pendant le même temps par des agents détachés aux services d'associations, sans que cela présente généralement de difficulté, mais sans que s'établisse de liaison avec les lieux de formation. Or nous sommes arrivés à un moment où se posent pour l'ensemble du système éducatif français deux problèmes : développer au collège et au lycée "Une vie scolaire véritable" et "ouvrir l'établissement à la cité" pour reprendre les expressions du "Rapport LEGRAND". L'expérience de l'enseignement agricole dans ces secteurs constitue donc un champ d'étude du plus haut intérêt.

Deux recherches récentes, l'une de J.F CHOSSON, l'autre de M. JUFFE, nous apportent un éclairage sur l'histoire de l'animation et nous proposent un bilan. Elles mettent en évidence que dans ces secteurs difficiles, parce qu'ils sont le lieu constant d'enjeux et de conflits, que sont la vie des établissements et leurs liens au "milieu", il faut constamment redéfinir les objectifs et ajuster les moyens. Cela nous semble d'autant plus nécessaire aujourd'hui que l'enseignement agricole s'est engagé dans une rénovation approfondie et qu'il entreprend de serrer de plus près la vie même, animation et développement, du milieu rural.

L'animation socio-culturelle de l'enseignement agricole fonctionne en fait depuis 20 ans autour de deux idées qui représentent actuellement deux interrogations fortes de système éducatif : d'abord qu'il y a une intervention "socio-culturelle" utile en établissement d'enseignement, ensuite que cette intervention a quelque chose à voir avec une action, à certains égards similaires, nommée "animation du milieu rural". Sur le premier élément de cette opinion fondatrice, on peut examiner quelques éléments de bilan et poser des questions. Le second élément, lui jusqu'ici rarement formulé explicitement, vient de recevoir le renfort de la loi qui, le 9 juillet 1984, a désigné "la participation à l'animation du milieu rural" comme troisième objectif de l'Enseignement Agricole. L'autorité qu'a conférée le législateur à cette idée n'empêche pas que l'on doive poser également à son égard quelques questions.

A) ANIMER LES LYCEES AGRICOLES

Si l'on examine en 1984 la réalité de l'animation des lycées agricoles comme vient de le faire en particulier M. JUFFE, on est frappé par la dérive des situations d'animation, peu à peu récupérées par l'enseignement, par le désintérêt du corps professoral pour la vie scolaire, par l'emprise au contraire très directe des responsables administratifs sur la vie des élèves. M. JUFFE dresse un constat d'échec, nuancé de beaucoup de sympathie, sur les résultats de l'animation des personnels d'éducation socio-culturelle : manquant de moyens d'intervention, beaucoup se sont trouvés relégués ou ont trouvé refuge dans des fonctions professorales. L'intention de départ était certainement heureuse, mais le poste de travail de l'animateur a-t-il été bien défini ?

Est-ce en la matière de bonne fonction à la bonne place ? L'initiative prise en 1965 au sein de l'agriculture se distingue de toutes les autres par la création d'un corps d'enseignants animateurs. Une autre hypothèse recueillie généralement l'agrément des courants pédagogiques les plus favorables à l'idée d'animation : la vie scolaire est l'affaire de tous, et prioritairement un élément de la fonction d'enseignant. Cette hypothèse a de quoi séduire en mettant par principe tout le monde "dans le coup", et doublement de quoi inquiéter :

La fonction d'animation est essentiellement une fonction d'initiative, de décisions, d'adaptation rapide, d'action. Un collectif quel qu'il soit, peut l'orienter, l'épauler, les 40, 50, 60 individus très différents qui constituent un lycée peuvent être tous, chacun à leur tour, en une circonstance, lui apporter quelque chose, mais la suivre au jour le jour, l'inspirer, la coordonner, c'est l'affaire d'un seul. Ou bien c'est un poste de travail, avec les prérogatives afférentes ou ce n'est rien. En confiant l'animation à tous, on ne l'assigne à personne et les initiatives que peuvent prendre quelques enseignants "dévoués" se perdent dans l'indifférence comme quelques gouttes d'excellents vins dans un grand verre d'eau : elles peuvent laisser une vague trace, mais ni goût, ni parfum.

Autre inquiétude : peut-on seulement enseigner et animer, entendons par là animer de manière constante et enseigner un savoir fort ? Beaucoup de professeurs se montrent réservés : l'enseignement à des exigences considérables, tout à fait distinctes des exigences de l'animation, c'est une manière d'affirmer son respect des deux fonctions que demander qu'elles soient distinguées, même si l'on crée, c'est évident des zones d'interaction : les professeurs sont, en principe, gens intelligents, donc adaptables. Ils ont tout intérêt à se frotter à des expériences diverses, à acquérir des formations complémentaires... Il ne peut pas pour autant y avoir la moindre ambiguïté sur le caractère essentiel et indépendant de la tâche qui leur est demandée : la transmission des savoirs.

Il n'est donc pas absurde, s'il doit y avoir une animation du milieu scolaire, d'en confier la charge à une personne spécialement formée, à qui l'on en donne la responsabilité et les moyens, et qui agit en symbiose avec ce petit monde que l'on appelle souvent avec une pointe d'optimisme, la communauté éducative. Force est de reconnaître que l'initiative prise en ce sens par P. HARVOIS au Ministère de l'Agriculture, même si elle a été mal cadrée, était bien vue et bien venue. Personne ne nie du reste qu'elle ait porté des fruits et que les animateurs aient contribué à donner aux établissements d'enseignement agricole leur cachet. Conservons donc la pièce maîtresse du jeu, l'animateur, et ayons le courage de redéfinir sa place et sa fonction.

Rien ne prouve en particulier, qu'ils doivent être l'enseignant d'une discipline, encore moins d'une discipline particulière nommée "éducation socio-culturelle". Il n'y a pas de place dans le puzzle de notre système scolaire pour autre chose qu'un enseignant ou un administrateur. L'un dispose de l'espace et du temps de la salle de classe, l'autre dispose du reste. Seule une volonté administrative peut transformer les conditions de scolarisation. Le corps d'E.S.C. devait contribuer à cette transformation : il devait pour cela, l'intuition était essentielle, collaborer avec l'administration. Il n'en a eu ni la fonction, ni le moyen : il a pu quelques fois obtenir un "gentlemen agreement" qui lui permette de conserver une fonction dans la vie de l'établissement, il a souvent dû y renoncer, ce qui n'a pas nécessairement empêché des évolutions heureuses : témoin ce lycée cité par M. JUFFE où "l'un des deux directeurs adjoints s'occupe beaucoup de la vie scolaire et de la vie associative des élèves", et, mobilisant deux ou trois surveillants, obtient des résultats sensibles.

Les cours d'E.S.C. avaient eux, été conçus à l'origine davantage comme un moyen d'insertion dans le système scolaire que comme le lieu de transmission de savoir autonome. Cette orientation a, incontestablement, induit une confusion des genres intenable, et il est devenu nécessaire de revoir les choses. Pourtant, les questions posées par l'animation n'ayant été institutionnellement résolues nulle part de façon satisfaisante dans l'enseignement français, l'existence d'un corps d'animateur constitue pour le Ministère de l'Agriculture une pièce intéressante dans sa stratégie de formation. Reste simplement à la placer maintenant sur le bon créneau.

B) ANIMER LE MILIEU RURAL

Seconde idée inspiratrice de l'animation socio-culturelle au Ministère de l'Agriculture, l'idée d'un lien entre l'animation du milieu scolaire et l'animation du milieu rural. Cette idée, par elle-même surprenante si on y pense bien, vient de recevoir de par la loi une formulation qui provoque l'interrogation : l'enseignement agricole intervient es-qualité dans l'animation du milieu rural. Il y a là en fait deux degrés différents dans la relation de la fonction publique à l'animation du

milieu rural ; ne les ayant pas distinguées, on a entretenu une confusion elle aussi préjudiciable à la situation des animateurs.

Si le projet même d'un lien spécifique entre l'animation du milieu scolaire "agricole" et l'animation du milieu rural n'a pas fonctionné c'est que dans sa conception même il relevait de la fausse évidence : il allait de soi, à priori, et avec un peu de bonne volonté, que des jeunes ruraux, formés à l'agriculture dans un établissement quasiment campagnard vivraient avec intensité le lien à leur milieu et que l'organisation de la relation entre leur scolarité et leur vie passée, présente et à venir, serait une tâche, sinon aisée, du moins possible.

La réalité est plus complexe et très ambiguë. Pour en citer deux grands traits, on retiendra d'abord que, pour assurer sa tâche de formation intellectuelle, le lycée fonctionne nécessairement comme un isolat : qu'il y ait des excès dans cette pratique de l'exclusion, qu'il y ait des liens à rechercher, bien peu en doutent ; on ne peut pas négliger pour autant l'exigence d'autonomie qui est constitutive de la transmission des savoirs formels. On observera ensuite que l'animation du milieu rural est une nébuleuse bien difficile à cerner, où même des points de repère élémentaires manquent. Qu'y-a-t'il de commun entre le collectage de contes et traditions populaires sur la face Nord du Ventoux et l'organisation de la gymnastique volontaire dans un canton péri-urbain ? Doit-on continuer à appeler indifféremment "animation" le montage de dossier socio-économiques multi-partenaires et l'organisation du banquet des anciens combattants ?

Le concept d'animation rurale recouvre de manière confuse des activités qui ont, ailleurs, été distinguées depuis longtemps. Force est de constater que rien jusqu'ici n'a été fait pour indiquer à quelles activités en milieu rural l'animation des établissements doit avoir à faire. Si tout, indifféremment, concerne l'animation, on fera nécessairement n'importe quoi, ou rien du tout par simple exigence intellectuelle.

Si donc, l'enseignement agricole a quelque chose à voir avec l'animation rurale, on doit se donner les moyens d'appréhender de façon solide la manière dont cette réalité s'insère dans l'apprentissage de l'élève. Donc au minimum les thèmes, les situations qui peuvent concerner la formation. Cela peut s'imaginer sans dogma-

tisme : l'expérience accumulée pendant 20 ans peut au moins donner des indications précieuses, si on a toutefois l'intention d'y voir clair.

Avec l'idée qu'il a une mission d'animation du milieu rural, l'enseignement agricole franchit un seuil. Ennoncée aussi brutalement cette hypothèse a quelque chose de provocateur : sans insertion très sûre dans le système de formation, sans relation solide avec les structures du milieu rural, à quoi peut prétendre une **"fonction publique d'animation"** représentée actuellement par 250 agents, auxquels on a assigné en fait prioritairement des tâches d'enseignement ? Il est tout à fait intéressant et préoccupant de savoir si la **"troisième mission"** est simplement une idée en l'air, une formulation sans conséquence, ou une idée pratique, un programme d'action. Si l'on retient cette dernière hypothèse, il faut se demander qu'elle place l'enseignement agricole entend tenir ; c'est à dire qui entend faire quoi et avec qui ?

La simple question du "avec qui" est en ce moment totalement ouverte : Les liens préférentiels que le Ministère de l'Agriculture entretient de longue date avec une association fédérative ne définissent que l'un des réseaux parmi bien d'autres de l'animation du monde rural. Le choix d'un partenaire a correspondu à une situation historique et n'est pas critiquable en soi. Mais si l'objectif à atteindre est une insertion de l'enseignement agricole dans l'animation rurale réelle, c'est l'ensemble du réseau qui devra être identifié, pris en compte, et c'est avec lui qu'il faudra nouer des liens institutionnels.

La question du "qui" renvoie d'abord au propos antérieur : Qui dans les établissements ? On ne peut plus penser un seul instant que ce soit le collectif éducatif. On sort trop nettement de la tâche propre d'un enseignant. La nécessité d'un agent spécialisé ayant fonction et compétence, s'impose avec évidence. Autre implication de cette interrogation, celle de la structuration des agents. S'ils exercent réellement les prérogatives d'une fonction d'animation du milieu rural par l'enseignement agricole public, il n'est pas envisageable qu'ils ne dépendent que de la structure de leur établissement : il faut qu'ils soient tout autant insérés dans une structure d'animation rurale relevant de l'action publique. L'inverse ne serait pas envisageable non

plus : Toutes structures identifiées tendant à enfermer leurs agents dans leurs projets spécifiques , il est indispensable que des personnels chargés de la liaison entre elles relèvent de manière cohérente à la fois de l'une et de l'autre dans la définition de leur mission. Quelques initiatives en ce sens marquent actuellement la piste : définition contractuelle des tâches d'une "mise à disposition", projet de liaison régionale des animateurs du Ministère de l'Agriculture... En la matière on est toujours, après 20 ans, dans une zone de prospection.

La question du "quoi" provoque davantage d'incertitude encore. S'agit-il simplement de quelques délégations de crédits, de quelques mises à disposition de personnel, au coup par coup et sur dossier ? Ou bien peut on fixer des objectifs autonomes et cohérents à l'enseignement agricole en matière d'animation rurale ? Pour que la réponse soit positive il faudra à la fois définir des liens entre les objectifs de la formation et les objectifs de l'animation, et établir une coordination entre les structures administratives d'interventions en milieu rural et l'enseignement. Or il faut bien se rendre compte que cette question des objectifs est en fait préalable à toutes les autres : la notion d'animation, bien plus que, par exemple, celle du développement technique, implique le projet d'une force sociale, d'une intervention dans le jeu des conflits de la société. Elle implique stratégie et tactique. Elle engage très vite le pédagogique dans le politique. Où placera-t-on la limite ? S'il est indiscutable que l'enseignement ne peut pas être indifférent au mouvement du monde, comment délimiter à coup sûr le territoire possible de son intervention ?

Une fonction d'animation rurale est distincte d'une fonction d'animation scolaire parce qu'elle ne se situe pas de la même manière dans le champ des forces sociales. Peut on les considérer comme des objectifs conjoints d'une institution unique ? Doit on au contraire les envisager comme des missions distinctes dont les relations éventuelles se fonderaient sur des besoins précis et à préciser ? Le Ministère de l'Agriculture dispose actuellement de personnel, affectés dans l'une et l'autre des situations d'animation, l'école et le milieu. Ne peut on espérer qu'au moins une coordination réfléchie des actions sur l'un et l'autre site apporte des éléments de solution à la très grave question qui est ainsi posée ?

Il reste, après 20 ans de socio-culturel, après 3 ans de rénovation de l'enseignement agricole, un travail très important à réaliser sur des thèmes tels que : **vie scolaire, communication, relation au milieu, animation culturelle.** Au même moment le Ministère affirme sa volonté de réaliser la jonction entre les établissements et l'animation rurale. Ces entreprises imposent un renforcement des structures d'orientation qui prennent en charge l'animation, et la définition d'orientation crédibles et cohérentes. Sans cet effort un part considérable des intentions affichées resteront lettres mortes et ceux qui auront nourri quelque espoir à cet égard pourront avoir à bon droit le sentiment d'être floués. Saura-t-on sur le thème de l'animation socio-culturelle des établissements d'enseignement agricole et des liens qu'elle implique à l'animation du milieu rural définir un poste de travail cohérent, nanti de responsabilité sans équivoque ? Saura-t-on structurer, coordonner, animer un réseau profondément impliqué à la fois dans la vie scolaire et dans la vie du milieu rural ? La situation actuelle offre des éléments qui peuvent être considérés comme des bases positives, solides à cette construction.

A. JAZE

P.E.C.

I.N.P.S.A. DIJON